



Groupe des Anciens Maires des Hautes-Alpes

Hôtel du Département
Place Saint-Arnoux
05000 GAP

Réunion Communale n°1 le mardi 22 février 2022 à 10h 30 à Baratier

Étaient présents :

Christine MAXIMIN - Maire de Baratier

Marie-Christine RENAUD, Raymond MARIGNE, Christian BRUN, Samuel PETERMANN, Henri RANQUE, Jacques ACHERY, Alain JAUME, Michel MERLE, Pierre TEISSIER, Roger BARBAN, Jean BERNARD, Pierre BLANC, Jean-Pierre COYRET, Mario FABBIAN, Jacques GASQUET, Marc MICHEL, Patrick PERNIN, Georges PONS, Véronique SCHREIBER-FABBIAN, Richard SIRI, Christian STRAPPAZZON, Auguste TRUPHÈME.

Étaient excusés :

Jean-Pierre EYRAUD, Henri BELLOT, Jean GERMANAZ, Gérard MONOT.

Accompagnantes : Rosette BRUN, Suzy MARIGNE, Michèle RANQUE.

,
Remerciements à Jean BERNARD (Jean-Jean) qui a préparé la journée.



Accueil par Christine MAXIMIN, maire, autour d'un café et de délicieux petits pains aux pépites de chocolat, spécialité d'un boulanger local.

Présentation de madame la Maire :

Présente dans la vie communale depuis 1989, aux côtés de Richard SIRI, puis de Jean BERNARD (en tant qu'adjointe)

Maire depuis 2020 – Suppléante du sénateur Jean-Michel ARNAUD – Vice-Présidente de la Communauté de Communes de Serre-Ponson, en charge des dossiers de Pleine Nature et de Mobilité douce

3 décennies au service de sa commune et de ses administrés : un engagement indéniable !



Présentation de la commune de Baratier :

Communauté de Communes de Serre-Ponson

Petite commune de 1 490

hectares – altitude basse, rives du lac : 730 mètres ; altitude haute :

2 898 mètres

Habitat regroupé

Des agriculteurs : agriculture bio –

maraîchage – élevage d'ovins, de chevaux

4 campings – 3 centres de vacances – 1 hôtel – des chambres d'hôtes

1 zone commerciale

Le mandat de madame la Maire a été marqué dès le début par des événements qui ont déclenché des travaux d'urgence pour sécuriser le village : Crues torrentielles de 2021, puis glissements de terrains menaçant le Vieux village.

La transition énergétique est au centre des préoccupations de madame la Maire. Sensible à l'évolution du climat, elle « prépare l'avenir » :

- Éclairage public en LED – Extinction de l'éclairage nocturne

- Réseau chaleur, en cours d'études (porté par le SIM05) pour assurer le chauffage de la Baratonne, de l'école et de particuliers

Madame la maire aborde les grandes lignes du PLU de sa commune :

- Revitalisation du Centre Bourg – Requalification de la place, en tissant des liens avec le reste de la commune : Cohérence avec un projet lancé en 2013 (acquisition d'une maison de maître au centre du village, avec un foncier de 5 000 m²) – Ouverture du parc de cette maison à la population – Liaison avec la halle

- 9 logements sociaux + 9 appartements mis à la vente

Madame la Maire exprime l'urgence pour les Communes d'être innovantes dans la recherche de financements.

Vie de l'association GAMHA

I * Membres adhérents

Une pensée pour ceux qui nous ont quittés : Jean-Pierre TILLY, Maire de Barillonnette, Albert MOURRE, Maire de Sigottier ...

Comme à l'accoutumée, quand GAMHA est informé, un mot est envoyé à la famille.

26 adhérents à ce jour.

Les membres présents règlent leur cotisation : 25 €.

20 adhésions ont été enregistrées, depuis la réunion, portant le nombre d'adhérents à 46.

II * Calendrier des prochaines rencontres

Le prochain CA aura lieu à ARVIEUX en Queyras, juste après le second tour des élections. Pierre BLANC se charge de contacter le maire en exercice, pour fixer la date.

La date (fin mai) et le lieu de l'AG (près de Gap) ne sont pas fixés.

III * Bilan de la cérémonie de l'Honorariat des Maires

La photo souvenir de la cérémonie (faite par Christian et tirée sur papier glacé par ses soins) a été envoyée à chaque récipiendaire.



IV * Envoi du journal

Le journal (modèle réduit par rapport aux années précédentes, compte tenu de la mise en sommeil de GAMHA, pendant la crise sanitaire) est prêt à être envoyé.

La formule jusque-là utilisée avec La Poste permettant un tarif d'envoi réduit est devenue plus compliquée. Pas d'interlocuteur présent.

Raymond propose de se rapprocher de l'Association des Maires 05, qui pourrait aider GAMHA dans l'affranchissement, les frais d'envoi restant bien sûr à la charge de GAMHA. Christian rappelle que le journal se trouve sur le site de la FAMAF.

IV * Congrès FAMAF

Il aura lieu à Hyères du 17 au 20 octobre 2022.

Les voyages aller et retour pourraient être organisés par GAMHA, si on est un nombre suffisant. Le programme n'est pas encore ouvert.

Chaque adhérent de GAMHA (année 2021) recevra le journal de la FAMAF, avec à l'intérieur le programme du Congrès. Le bureau travaillera avec un voyageur pour faire une proposition, lors de la prochaine rencontre.

V * Thème d'étude abordé depuis 2020 : *La transition énergétique*

3 débats seulement ont été organisés en 2020 :

- * le bois-ressource : état des lieux de la forêt - gestion forestière (Saléon)
- * un projet photo-voltaïque (Upaix)
- * un réseau chaleur-bois (Embrun)

Dossier à peine abordé mais clôturé, car trop étiré dans le temps.

VI * Mariannes du Civisme – Élections présidentielles : 10 et 24 avril 2022

Participation à l'opération Mariannes du Civisme

Un courrier est préparé par Marie-Christine, afin d'être signé par les partenaires de l'opération : le Président du Conseil Départemental, le Président de l'Association des Maires des Hautes-Alpes et le Président des Maires ruraux 05. Raymond se charge d'obtenir les signatures auprès des présidents.

Christian se charge de la création de l'affiche.

Courrier signé et affiche seront envoyés par mail, à toutes les mairies des Hautes-Alpes.

Une campagne médiatique sera lancée la semaine précédant le 1^{er} tour

- Presse locale : Jean-Pierre EYRAUD se chargera de joindre ses connaissances du DL et de Alpes midi.

VII * Débat proposé pour répondre à l'actualité : Signature donnée aux candidats à la Présidentielle

Le débat est riche et animé :

Le système :

- Pourquoi ce besoin de signatures ? : Pour limiter le nombre de candidatures
- Ce débat est récurrent : pourquoi le relancer deux mois avant chaque élection présidentielle, et l'oublier jusqu'à la suivante ?

La décision du Maire : C'est une évidence - il donne sa signature

- Personnelle
- Après consultation du conseil municipal
- Par sympathie pour un candidat, ne correspond pas à sa conviction
- Par conviction
- Qui ne porte pas à conséquence
- Pour soutenir un candidat qui aura peu de voix

La décision du Maire : C'est un dilemme - il ne donne pas sa signature

- par crainte de diviser la population de sa Commune
- par crainte du jugement du Conseil municipal
- par crainte de se « dévoiler » dans un soutien à un candidat dit extrême, même s'il votera pour lui

- par crainte d'être par la suite « marqué »

La publication des parrainages

- C'est la transparence pour le candidat

- Cela pose un réel problème : il devrait être anonyme. Mais quelle vérification apporter alors ?

Le système persiste : Le débat a de beaux jours devant lui
Quel nouveau système est envisagé ? : Un nouveau débat s'installe !

VIII * Choix d'un thème d'étude et réflexion, pour l'année à venir

Un thème semble s'imposer de lui-même avec une apparente évidence :

Les transferts des compétences des Communes vers les Communautés de Communes, dans le cadre de la Loi NoTre.

C'est un thème intéressant : GAMHA dans son rôle d'observateur, et fort de sa sagesse et de son expérience va pouvoir conduire une enquête auprès de toutes les communes volontaires, pour comprendre et analyser les effets (positifs ou négatifs) de ces transferts sur les Communes et les Communautés de Communes. Mais aussi il va essayer de produire un rendu de ses travaux qui pourrait amener à des réflexions de réajustement (si cela s'avérait souhaité, utile ou nécessaire).



Un débat s'invite alors. Sont saisies à chaud, les zones d'ombre de la loi Notre en prenant Baratier qui nous accueille, comme exemple. Les échanges sont passionnants. Toutefois, GAMHA doit « dépassionner les débats ».

Raymond prendra attache auprès du secrétaire général de la Préfecture pour obtenir un rendez-vous avec quelques membres de GAMHA : obtenir une lecture administrative des grandes lignes de la loi NoTre, pour servir de bases à notre enquête.

La séance est levée, à 12h 30.

Les membres de GAMHA se dirigent vers le restaurant, *Les peupliers*, où un excellent repas gastronomique les attend (table à recommander).

Prochaine rencontre : 26 avril 2022 (Conseil d'Administration) à ARVIEUX en Queyras

Après-midi : Visite guidée par madame la Maire et Jean-Jean, dans le village

La superbe halle et sa charpente d'exception en Mélèze – Le projet de revitalisation du centre avec l'ouverture du parc de la maison de maître : un beau projet en gestation.